

NOTICE D'INFORMATION DU SEJOUR N° 00370/2023/02

SEJOUR : ARZON (Golfe du Morbihan) lieudit KERJOUANNO centre Azureva

Du Dimanche 14/05/2023 (16 h) au Dimanche 21/05/2023 (à 9 h 30)

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'association **UMS Sentiers Nature**, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2022/2023 avec assurance RCP (IRA minimum). Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP avec licence 2022/2023 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass - Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

DESCRIPTION :

En Bretagne, dans le département du Morbihan, sur la presqu'île de Rhuys, le village de Kerjouanno est situé sur la commune d'Arzon. Le village est arboré sur un terrain d'environ 5 hectares. Vous randonnerez le long des côtes de la presqu'île de Rhuys et du golfe du Morbihan. Durant cette période, vous pourrez voir en principe la semaine du Golfe qui est un événement maritime international, une manifestation culturelle et une fête populaire qui a lieu tous les deux ans. Plus d'information sur le site www.semainedugolfe.com

ADRESSE : Azureva Golfe du Morbihan KERJOUANNO 2 avenue de Kerlun 56640 ARZON

GPS : 47.54011,-2.87949

Tel ☎ : **02.97.53.78.32**

Courriel kerjouanno@azureva-vacances.co-m

ACCES :

Par la route : 520 km 6 h 30 sans péage

A86, N12, Alençon, Laval, N157 Rennes, N24 vers Vannes, puis N166, pour rejoindre la D780 Presqu'île de Rhuys, jusqu'à Arzon, Au rond-point de Kerjouanno, prendre la 3^e sortie, puis au rond-point suivant prendre la 1^o sortie avenue de Kerlun, le centre Azureva est juste sur votre droite.

Par le train : (**Vérifier les dates du séjour pour les billets**)

Paris Montparnasse, Vannes puis la ligne 24 de la compagnie kiceo, adresse internet <https://www.kiceo.fr/ligne/ligne-24> (Attention prendre les horaires du dimanche) arrêt Kerjouanno qui s'arrête juste devant le centre de vacances.

PROGRAMME :

- Début du séjour le : 14/05/2023 16 h avant dîner

Chaque jour au programme 3 niveaux de randonnée ; Dynamique (20 Km), Découverte (15 Km), Détente (10 Km).

Il sera expérimenté deux jours de randonnée Santé (5 km) le mercredi 17 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023

Journée libre le jeudi, retour en fin d'après-midi au centre AZUREVA, lieu du séjour

- Fin du séjour le 21/05/2023 9 h 30 après le petit déjeuner.

Le programme est susceptible de changements sous réserve de modifications dues à la météo

RECOMMANDATION :

Chaussures de randonnée en bon état et 2 bâtons de marche avec embouts afin de protéger les sentiers du littoral.

1 ou 2 boîtes plastiques hermétiques pour le pique-nique, ainsi qu'une gourde ou des petites bouteilles pour la rando

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.

HEBERGEMENT :

Pavillon avec mezzanine avec salle d'eau, douche et WC

Chambre individuelle

RESTAURATION :

Pension complète avec pique-nique le midi

En cas d'allergie ou un mode alimentaire particulier prévenir l'organisateur du séjour

TSVP

NOMBRE DE PLACES RESERVEES : 67

NOMBRE MINIMUM DE PARTICIPANTS : 42

PRIX DU SEJOUR : 540 Euros par personne, règlement en trois fois

Chambre individuelle : Oui maximum 3 avec supplément de **112 €** à la charge du participant

Ce prix comprend :

Pension complète sous forme de buffet, panier repas pour le midi
Boissons incluses le soir (1/4 de vin par personne) thé ou infusion
Un repas amélioré fruits de mer
Apéritif le soir (dont 1 pot de bienvenue)
Possibilité de prendre l'eau chaude ou le café le matin si le thermos est fourni par le participant.
Lit fait à l'arrivée - linge fourni - ménage inclus
Animation, les infrastructures du village (2 piscines 1 couverte et 1 extérieure)
Accès wifi sur tout le village
Le transport en bateau de port Navaho à l'île aux moines
Taxe de séjour
Frais de dossiers + **Contribution UEIT**
Pourboire

Assurances multirisques + covid/fr de l'hébergeur (décision prise par le bureau)

Ne sont pas compris :

La chambre individuelle, 3 maximum avec supplément (112 €)
Les assurances individuelles facultatives proposées par l'assureur de la fédération (Bulletin d'adhésion joint)
Les consommations et achats personnels
Déplacements basés sur le co-voiturage
Le transport
D'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme « ce prix comprend »

INSCRIPTIONS :

Les préinscriptions sont ouvertes dès maintenant auprès de **Bernard CHAUVUN**

En fonction des réponses, le club vous proposera un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin d'inscription avant le **31/01/2023** accompagné de 3 chèques

REGLEMENT DU SEJOUR

Tous les chèques l'ordre de **UMS Randonnée pédestre** et la date du jour de l'inscription :

Prix du séjour : **540 Euros**

1er chèque	180	x	Euros	1er acompte	encaissement à l'inscription
2ème chèque :	180	x	Euros	2e acompte	encaissement le 28/02/2023
3ème chèque :	180	x	Euros	Solde	encaissement le 31/03/2023

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DU SEJOUR :

Nom : CHAUVIN Bernard **Adresse : 48 avenue des Huguenots 94420 Le Plessis Trévisé**
Tel ☎: 01.45.76.81.81 **Mobile ☎: 06.82.42.15.10** **courriel : bernardchauvin5403@sfr.fr**

Le responsable de l'organisation du séjour est le seul habilité à intervenir auprès du personnel ou de la direction de l'organisme en cas de litige ou de réclamation des adhérents

TSVP



CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Pièce jointe ou visible en libre accès sur le site www.randonnee.umspc.com (articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme).

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION AZUREVA

Plus de 60 jours inclus avant le début du séjour : 5% du prix du séjour.

Entre 59 et 30 jours inclus avant le début du séjour : 15% du prix du séjour.

Entre 29 et 15 jours inclus avant le début du séjour : 30% du prix du séjour.

Entre 14 et 08 jours inclus avant le début du séjour : 50% du prix du séjour

Moins de 8 jours avant le début du séjour ou de non arrivée : 100% du prix du séjour.

REGLES D'INSCRIPTION ET D'ASSURANCES INDIVIDUELLES FACULTATIVES :

Les conditions de vente des assurances individuelles facultatives ainsi que les autres documents sont également accessibles sur le site

www.randonnee.umspc.com

ASSURANCES INDIVIDUELLES FACULTATIVES

En cas d'adhésion aux assurances individuelles facultatives, celle-ci doivent être **OBLIGATOIREMENT** réglées lors de l'inscription

Un bulletin d'adhésion personne

Un chèque global pour un couple